

DES

FISSURES DU BUDGET

DE LA POSSIBILITÉ D'ÉCONOMIES

PAR CENTAINES DE MILLIONS

PAR

LEON DE ROUSSEN

Agriculteur-propriétaire,
Ancien attaché au Ministère des Finances,
Ancien administrateur-directeur du journal la Petite République française,
Membre de la Société des Agriculteurs de France,
de la Société d'Encouragement à l'agriculture et de plusieurs autres Sociétés agricoles.

PARIS

ERNEST KOLB, ÉDITEUR

8, RUE SAINT-JOSEPH

1891

Numérisé par Pierre LAURÈS (2003)
extrait de : <http://mapage.noos.fr/porquerolles/>

DES

FISSURES DU BUDGET

Economies budgétaires.

— **L'opinion publique les demande sans jamais les obtenir.**

— **Compétence de l'auteur à traiter cette question.**

L'opinion publique réclame sans cesse des économies budgétaires ; sans cesse, les professions de foi des Députés et des Sénateurs promettent, sans cesse les Ministres s'ingénient à donner satisfaction à cette poussée générale mais ils y arrivent dans une si minime proportion, qu'à chaque nouvelle législature se retrouvent la même opinion, le même programme. Et cela dure depuis un siècle. C'est fait pour décourager la foi la plus profonde.

Qu'il s'agisse des régimes monarchique, impérialiste ou républicain, l'étude du passé montre toujours les mêmes aspirations, jamais satisfaites.

A quoi cela tient-il ?

Est-ce que l'opinion publique se trompe et, comme un enfant, demande qu'on lui donne la lune, en exigeant des économies ?

Est-ce que les Députés et Sénateurs désertent, renient leur programme ?

Est-ce que les Ministres sont des incapables ou des gaspilleurs ?

Non, rien de tout cela n'est exact. Ce qui va suivre le démontrera.

Avant tout, il est utile de convaincre le lecteur de cette étude qu'il trouvera en l'auteur une suffisante compétence pour traiter des questions budgétaires, et par conséquent de le présenter à lui.

L'auteur, aujourd'hui agriculteur-propriétaire, de 1860 à 1876, a été attaché à l'administration centrale des Finances, qu'il a quittée pour aller auprès de Gambetta comme administrateur-directeur du journal *la Petite République française*.

L'administration centrale des Finances prépare et recueille tous les éléments du budget ; elle les condense et en fait ce formidable volume toujours grossissant qui, chaque année, est envoyé pour être voté aux pouvoirs législatifs.

Après le vote, elle répartit les crédits, les suit se transformant en dépense, relève tous les paiements, réunit les pièces justificatives, les résume dans des travaux d'ensemble, puis on envoie les résultats à la Cour des comptes et aux Chambres, qui y donnent la sanction définitive.

Aux Finances, l'auteur par lui et ses collègues, a connu ces travaux ; dans la presse, il en a suivi la discussion, et enfin actuellement, comme contribuable, il en voit l'application

Avoir passé par ces situations diverses facilite la compréhension des complications budgétaires et permet d'avoir des vues sur les réformes à accomplir. S'il y a mérite à cela, il faudra le reporter au hasard des événements qui ont placé l'auteur dans cette situation de pouvoir parler en connaissance de cause de ce qui est la préoccupation constante du peuple et du pouvoir,
— LES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES.

**De l'impossibilité, pour l'opinion publique et les pouvoirs législatifs,
de préciser les économies budgétaires à réaliser.
— Moyen d'y arriver.**

Le budget est comparable à un lac immense alimenté par une foule de cours d'eau et qui répandrait ensuite ce qu'il a reçu par des milliers de canaux.

Si, à la source des affluents, l'eau part pure et abondante et ensuite revient trouble et rare, c'est que dans le parcours il y a grand nombre de fissures, que maintes usines et maintes villes y ont jeté leurs résidus.

Comment s'en rendre compte ?

En remontant ou en descendant le cours de l'eau et en examinant tout pas à pas.

Mais vouloir, au centre du lac, décider ce qu'il y a lieu de faire, déterminer les points précis où les fissures se sont produites, deviner les usines qui, en violation des règlements, polluent. Les eaux, ce n'est pas possible, ce n'est pas pratique.

C'est cependant ce que tentent les pouvoirs législatifs et exécutifs.

Ni les Députés et Sénateurs, ni les Ministres, ni les directeurs généraux ne pourront, en présence d'un budget de plusieurs milliards, trouver la petite dépense de 1 franc, de 100 francs, de 1000 francs, faite inutilement, abusivement à l'extrémité de la France, loin, bien loin d'eux, et qui, répétée tous les jours sur des milliers de points, forme des centaines de millions au bout de l'année.

Autant vaudrait chercher une aiguille dans une botte de foin ou, pour continuer notre précédente comparaison, reconnaître dans l'immensité du lac budgétaire la provenance d'une goutte d'eau. Tous sentent bien que l'opinion publique, que les députés et les journaux, qui sont la résultante et l'expression de cette opinion, ont raison en criant. « Economies ! Economies ! », Et que les professions de foi des élus du suffrage universel contiennent justement ce mot. Mais lorsqu'il s'agit de passer à l'exécution, immédiatement se pose cette question :

Quelle économie réaliser sans compromettre les services publics ? Sur quel point faire porter l'examen et les réformes ?

- A cela, pas de réponse. Ni l'opinion publique, ni la presse, ni les chambres ne spécifient ni ne précisent.

De là une impuissance radicale non seulement à économiser, mais même à trouver la dépense qu'il convient d'examiner pour la réduire ou la supprimer.

On ne sortira de l'impasse où depuis un siècle on s'agite vainement que par l'étude faite sur le point même, où s'exécute la dépense, où se perçoit la recette, comme on ne découvre les fissures par où s'écoule l'eau d'un canal qu'en remontant le cours.

C'est cette étude qui va suivre.

Elle ne portera que sur une bien petite partie du territoire français et seulement sur ce qui pouvait être vu et apprécié par le gros public.

Mais si on pense que les observations faites ne s'appliquent qu'à une circonscription bien restreinte, on se rendra facilement compte de leur importance en les généralisant, et on comprendra à quel résultat il serait possible d'arriver si des hommes de bonne volonté intervenaient et si chacun apportait sa pierre à l'édifice, en signalant, comme je le fais moi-même, les abus qui peuvent exister autour de lui, et en avertissant ainsi l'administration centrale qui, sans cela, ne les connaîtrait jamais.

Dans ces quelques pages, les faits sont présentés sous forme de notes prises au moment où ils se sont produits. Ils embrassent une période d'une dizaine d'années à partir de 1881, époque à laquelle j'ai acquis le domaine de Porquerolles, une des îles d'Hyères.

Forts et batteries de l'île de Porquerolles.

Le..... 1882.

J'ai visité tous les forts et batteries de l'île, Ce que j'avais remis jusqu'à ce jour. Ils sont très nombreux pour une si petite étendue de côtes. Enumérons-les.

Le fort du *Langoustier*, de construction fort ancienne.

Le fort du *Petit Langoustier*, édifié sur un îlot.

La batterie de *Bon Renaud*,

La batterie de *Lequin*,

La batterie du *Galéasson*,

La Batterie des *Médes*,

La batterie du *Lion*. Ces cinq batteries ont été construites dans la période de 1840.

Le fort de *l'Alicastre* et le Château *Sainte-Agathe* sont bien plus anciens. Ils remontent à François 1er. On m'a fait voir à l'Alicastre le cachot où a été enfermé le Masque de fer. C'est une cave humide, fort petite, avec un soupirail étroit, fermé par quelques barreaux de fer. Pauvre homme ! heureusement pour lui qu'il n'y est resté que quelques heures. Le temps de laisser se calmer la tempête qui avait forcé de relâcher à Porquerolles le navire qui l'emportait à Sainte-Marguerite. Ce cachot noir, froid malgré un beau et chaud soleil, me fait envisager l'histoire du Masque de fer sous un jour plus sombre.

Il ne fait pas bon d'être un obstacle aux détenteurs de la puissance publique. Quel que soit le régime, l'homme politique est féroce. Penser, agir autrement que lui est un crime.

La raison d'Etat calme la conscience. C'est attristant. Passons et revenons à nos forts et batteries. J'en ai compté neuf.

Ce n'est pas tout. La batterie du *Lion* est reliée au château fort de Porquerolles, dit fort Sainte-Agathe, par plusieurs étages de longs bâtiments dont la plus grande partie est inoccupée. Le reste sert aux convalescents d'Afrique. Le fort lui-même est destiné aux disciplinaires d'Afrique. C'est une prison.

Locaux inoccupés de la batterie du Lion et du fort Sainte-Agathe.

— Demi-million dépensé.

Entre la batterie du Lion et le fort Sainte-Agathe, se trouve un groupe important de locaux déserts qui attirent l'attention de tous ceux qui arrivent dans l'île.

Il était intéressant, en raison de l'abandon de tous ces bâtiments, d'en reconstituer la genèse de construction.

Cela n'a pas été très difficile, les anciens du pays sont encore là.

En 1858, après la guerre de Grimée, il s'agissait de rapatrier les troupes en évitant qu'elles apportassent des germes de maladies en France :

La Guerre s'entendit alors avec le propriétaire, M. Le duc de Vicence, pour établir dans l'île, qui présente une série de larges vallons séparés par des collines boisées, autant de petits camps qu'il y avait de plaines.

Une division arrivait, dressait ses tentes, et, une fois sa quarantaine terminée, passait au continent en cédant sa place à d'autres.

Au centre de ces vallons, sur une éminence, entre le fort Sainte-Agathe et la batterie du Lion, on avait établi des baraquements en bois pour les divers services. Jusque-là, rien que de très pratique, que de très intelligent.

Les constructions étaient faites à titre provisoire, sur un terrain appartenant à l'Etat, et la dépense avait été légère. Il semble donc que ce provisoire, créé en vue d'une situation exceptionnelle, aurait dû disparaître une fois les quarantaines purgées et la dernière tente du dernier soldat enlevée.

Point, il n'en a rien été, et ce provisoire, peu à peu, année par année, s'est transformé en définitif.

Actuellement, les toitures sont devenues en bonnes tuiles avec couverture à la marseillaise, de légères qu'elles étaient, les cloisons et les murs en bois se sont transformés en murs de pierres et briques, les chambres sont carrelées des caniveaux en ciment longent les bâtiments et reçoivent l'eau des gouttières et des terrains surplombants. Rien n'y manque que l'eau en suffisante quantité.

Dans l'installation provisoire, on avait épousé les irrégularités du terrain ; mais le budget, saigné à doses successives, a permis de faire des nivellements dans la roche et d'établir les constructions actuelles, qu'on s'ingénie maintenant à utiliser mais sans pouvoir y parvenir.

Pourquoi aussi de ce provisoire judicieux et économique avoir fait ce définitif fou et coûteux ? A quoi cela va-t-il servir ? car pour le moment c'est vide et inoccupé. A vue de clocher, les constructions groupées au bas du fort Sainte Agathe ont dû coûter à l'Etat, le demi-million, peut-être plus, car on a fait sauter, à la pioche ou à la mine, une masse considérable de roche pour établir plusieurs étages de terre-pleins horizontaux.

Par quelle succession d'idées a-t-on été amené à l'édification de tels bâtiments sur un mamelon rocheux et aride, d'un ravitaillement coûteux ? ...

14 forts, reconnus inutiles et dangereux on 1872, sont maintenus jusqu'en 1885.

Un des gardiens de batteries m'a appris une chose qui m'étonne.

Il paraît que tous ces forts tous ces canons sont devenus inutiles par suite des progrès de l'artillerie.

Il dit que la Commission d'armement et de défense des côtes instituée en 1871. a visité vers 1872, 1873, la rade des îles d'Hyères et qu'elle a conclu dans le sens de l'inutilité absolue de tous les forts et batteries de l'île. Bien plus, il paraît que, loin de pouvoir servir à la défense, ils constituent un danger.

— Mais par quoi serait protégée la rade ? pensai-je tout haut.

— Par rien. Car les deux batteries de la presqu'île de Giens, le fort de Brégançon et deux des quatre forts de Port-Cros sont dans le même cas que ceux de Porquerolles.

— Aussi, ajoute mon gardien, on cas d'attaque, il n'y a qu'une chose à faire, f... le camp.

Si ces renseignements sont exacts, comment, depuis dix ans, laisse-t-on subsister un danger signalé par une grande Commission d'hommes compétents ? — Comment surtout paye-t-on 14 gardiens de batterie qu'on pourrait employer ailleurs ? — Quelle dépense inutile !

Essayons de la chiffrer.

9 forts ou batteries, à Porquerolles,
2 à la presqu'île de Giens,
1 à Brégançon ;
2 à Port-Cros ;

—
14 au total.

Le personnel et l'entretien coûtent on moyenne, au bas mot, 2.000 francs par an ; — pour 14, cela fait 28.000 francs par an, et pour 13 ans 364 .000 francs.

364.000 francs pour une organisation inutile ! Dangereuse même, c'est la Commission qui l'affirme.

Ce gardien n'a-t-il exagéré ? C'est à contrôler.

Confirmation de l'inutilité des batteries et forts existants.
—Construction d'un nouveau fort (la Repentance).
—Intéresser les agents de l'Etat à une bonne gestion économique.

Le..... 1882.

Je viens d'avoir la visite d'un officier du génie.

—L'horizon devient noir du côté de l'Italie.

— Vite, il faut mettre en défense la rade des Iles d'Hyères, qui est de grande importance pour Toulon.

La construction d'un fort de 1^{re} classe est décidée à Porquerolles. Il faut remplacer tous ces forts, toutes ces batteries qui sont inutiles, même dangereux. Il y a urgence, la défense du pays est en jeu.

Je trouve là, sans recherche, la confirmation des renseignements donnés par le gardien de batterie. La situation qu'il m'a signalée et le gaspillage qui en est la conséquence sont très exacts.

*
* *

On me demande d'autoriser le commencement des travaux du fort de la Repentance avant même qu'on ne se soit mis d'accord avec moi, soit par échange, soit par voie amiable ou, à défaut d'entente, avant qu'on n'ait rempli les formalités de l'expropriation.

J'accorde tout. Il s'agit du pays.

*
* *

Décidément les crédits sont insuffisants. L'Etat me remettra, en échange des terrains dont il s'empare, d'autres terrains provenant des batteries inutiles.

Penser à l'insuffisance de crédits pour acquérir un terrain nécessaire à la défense lorsqu'en dix ans on a donné à des gardiens de batteries inutiles 280.000 francs ! C'est navrant.

Et ce n'est pas fini. Combien d'années cette dépense inutile durera-t-elle encore ? ...

Pauvres contribuables !

Que de fois on pourrait écrire ces deux mots ?

*
* *

Le fort de la Repentance est terminé. — Il est armé. Néanmoins, l'Etat continue à payer les gardiens des batteries inutiles. Cette situation ne changera qu'après le désarmement de ces batteries et lorsque les gardiens seront recasés. On attendra patiemment.

Si un industriel procédait comme l'État, il serait vite ruiné.

Mais, à qui incombe la responsabilité d'une si apathique incurie ?

— Est-ce aux députés, parce qu'ils font attendre la loi de déclassement des forts ?
— Non, car le désarmement et la suppression des gardiens peut avoir lieu sans la loi de déclassement.

— Est-ce au Ministre ?

— Pas davantage. Il ne connaît pas ce détail. Non plus les directeurs généraux, qui sont absorbés dans un labeur quotidien écrasant. Ils ne savent pas.

Les petits seuls savent, mais ils n'ont pas intérêt à une simplification qui diminue leur importance et amène un surcroît de travail et de responsabilité. — Ils laissent aller.

Cela démontre une fois de plus que certaines économies ne sont possibles que par les petits. Il faut les y intéresser, car eux seuls sont bien placés pour saisir le moment précis où une dépense, utile à l'origine, devient superflue et peut être supprimée.

Est-ce que la dépense des gardiens de batteries n'aurait pas été supprimée dix ou quinze ans plutôt si les agents militaires de la localité et de la direction de Toulon avaient eu un intérêt quelconque à cette suppression ?

Que tout agent qui proposera et fera se réaliser une économie permanente au budget ait droit, pendant sa carrière, à un tant pour cent de l'économie réalisée ou à un avancement exceptionnel, et l'on verra vite se renverser la situation actuelle.

Aujourd'hui, l'employé a des yeux de taupe pour découvrir les économies ; intéressez-le à une bonne gestion des deniers de l'Etat, et demain il aura des yeux de lynx. Les propositions afflueront.

Le public et les députés ne voient une possibilité de diminuer les dépenses que dans les réductions de traitements. C'est faire fausse route en même temps que c'est s'aliéner les agents de l'Etat dont le concours est utile, Sinon indispensable.

Deux bateaux sont affectés au service de la guerre.

—Maintenance de cette dépense malgré la création d'un service à vapeur la rendant superflue.

— Les demandes de crédits sont instruites et admises par le Ministère intéressé, qui ensuite en fait l'emploi sans contrôle ?

Le..... 1883.

Voilà la conversation que je viens d'avoir avec un marin du pays

—A qui cette petite barque amarrée là, à droite ?

—A l'Etat. C'est le bateau du commandant d'artillerie. C'est. B... qui en est le patron il a de la chance, allez ! Bien payé et rien à faire !

— Comment ! rien à faire ?

— Hé oui ! une fois par semaine une partie de pêche, une promenade quand le temps est beau. C'est pas un travail, ça.

Alors, on ne doit pas le payer beaucoup.

— 150 francs par mois. C'est l'Etat qui finance. Mais il paraît qu'on va le réduire à 125 francs.

Mon interlocuteur, avec une forte pointe d'envie pour cette sinécure menacée de réduction, m'explique alors que ce bateau est pour le service de l'artillerie, mais qu'il est devenu inutile par suite de la création d'un service à vapeur, partant trois fois par semaine de Toulon et desservant la rade des îles d'Hyères. Or il est dit dans le cahier des charges qu'à toute réquisition des autorités militaires, le vapeur doit transporter gratuitement les officiers et soldats à Giens, Porquerolles, Port-Cros et Brégançon, c'est-à-dire sur tous les points de la circonscription militaire relevant des officiers du génie et de l'artillerie de Porquerolles.

De tous les détails qu'il me donne, et qui m'ont été confirmés plus tard, il résulte que cette dépense est injustifiable. Tout compris, il on coûte à l'Etat 2,000 francs par an.

Le service du génie en avait un dans les mêmes conditions. Il est supprimé depuis deux ans.

Mais celui du génie supprimé, comment a-t-on pu justifier le maintien de celui de l'artillerie ? C'est clair' comme le jour-. L'officier du génie, comprenant son devoir, a fait supprimer cette dépense superflue, tandis que l'officier d'artillerie, moins clairvoyant, a laissé se continuer un abus dont il tirait une distraction et une commodité.

L'importance de cette dépense peut s'évaluer ainsi

deux bateaux à 2.000 francs par an, ci 4000 francs, pendant neuf ans .	36.000 fr.
un seul pendant sept ans, ci.	12.000 fr.

Total 48 .000 fr.

*
* *

J'ai eu l'occasion d'exprimer mon indignation sur un tel gaspillage des deniers de l'Etat. Cela portera ses fruits. Mais c'est le commandant d'artillerie qui ne me porte pas dans son cœur. Me voilà un bon ennemi sur les bras.

*
* *

On multiplie les précautions pour empêcher les omissions volontaires ou non des recettes ; on n'en prend aucune pour s'assurer qu'une dépense est utile et que le crédit une fois délivré arrive intégralement à sa destination.

Exemples : un particulier fait un versement au compte du Trésor entre les mains du receveur des finances de son arrondissement, le reçu qui lui est délivré n'est libératoire et n'engage l'Etat qu'autant qu'il aura été visé et relevé à la sous-préfecture.

L'administration des finances se trouve ainsi contrôlée par un service indépendant, celui de l'intérieur. L'opération est complète.

Au contraire, que l'administration de la Guerre fasse établir une route militaire, ou achète une barque dont elle paye le patron comme on vient de le voir, qui contrôlera le service qui fait la dépense et la dépense elle-même ? Quelle est l'administration indépendante de la Guerre qui interviendra sur ce point précis ? Il n'y en a pas. On se contente de rapprocher les crédits délivrés des paiements effectués et de vérifier les justifications du paiement matériel, puis tout est dit. Mais la légitimité, l'utilité du crédit, son opportunité et aussi la certitude, une fois le crédit voté, qu'il n'y a pas virement, cela, personne ne le voit, ne le sait que le service intéressé. Le fait *matériel* du paiement est contrôlé, relevé et rapproché du crédit ; le reste ne l'est pas

Ce qui précède est clair pour toute personne connaissant le mécanisme du budget et de la comptabilité publique, et met à jour une des plus grosses plaies de notre système financier, c'est-à-dire l'absence absolue du contrôle des demandes de crédit et de loin' emploi par un service indépendant de l'administration qui les a introduites et les soutient devant les Chambres.

On utilise enfin les locaux inoccupés. — Guerre de Tunisie.
—Installation d'un hôpital qui ne fonctionne pas. — Dépenses inutiles.

—
Le..... 188..

A mon retour de Paris, branle-bas général à la batterie du Lion et au fort Sainte-Agathe. Tous les locaux si vastes, si importants, annexés à ces deux ouvrages vont enfin être utilisés. Il y a assez longtemps qu'on les entretient sans qu'ils aient servi.

Au moins, j'éprouve une satisfaction de contribuable à voir enfin tirer parti de toutes ces constructions inutiles. On les destine à un hôpital pour les malades et blessés de l'armée de Tunisie. C'est parfait.

*
* *

Déjà tout le matériel est installé. Les infirmiers sont prêts, l'arme au bras. Cinq médecins militaires, dont un médecin principal. Avec le médecin du pays, requis au militaire pour le service de la prison et des convalescents des disciplinaires d'Afrique, cela fait six.

Brave homme, le médecin principal, mais très ours. Il est capable, bien intentionné. Il se désole de ne pas recevoir de malades. Son inactivité forcée lui pèse, mais il la regrette surtout pour ses jeunes médecins qui se rouillent, dit-il.

*
* *

Le..... 188..

Le temps passe, les événements marchent en Tunisie

Il y a là-bas des malades, des blessés.

Les journaux accusent l'administration de la Guerre de les laisser manquer de soins, faute de médicaments et surtout de médecins.

On va évidemment évacuer des malades sur l'hôpital de Porquerolles, qui, lui, est bien pourvu.

*
* *

Le..... 188..

On ne parle que du défaut de prévoyance et d'organisation du Ministère de la Guerre. Le service médical, en Tunisie n'est pas suffisant.

C'est l'Administration qui le reconnaît implicitement elle-même par l'avis qui est publié dans tous les journaux.

Le Ministère de la Guerre fait appel au dévouement et au concours des médecins civils pour servir en Tunisie.

Que ne prend-on les médecins militaires qui sont inoccupés ! En voilà déjà cinq ici, à Porquerolles, plus une quarantaine d'infirmiers. Il est probable que notre hôpital n'est pas une exception.

*
* *

Le..... 188..

Toujours la même situation.
N'est-il pas étrange de voir un hôpital qui fonctionne à vide ?
Les docteurs récriminent. « C'est la faute des bureaux, qui ne veulent jamais reconnaître qu'ils se sont trompés, etc., etc. — On va nous laisser pourrir ici. »
...On ne voit toujours rien venir. La guerre va prendre fin.
Que de dépenses inutiles !
Que de bons vouloirs paralysés !
Ce qui se passe ici est-il un fait isolé ? Et dans les autres services de la Guerre, en est-il ainsi ? — Et à la Marine ?
Après 1870, ce doute est une souffrance.

*
* *

Le..... 188..

Le médecin principal vient d'avoir un trait de génie. Il a emprunté des malades au médecin de la prison des disciplinaires d'Afrique.
En voilà qui vont être choyés. Quelle convalescence pour les roublards. On rit.

*
* *

Le..... 188..

La guerre de Tunisie est terminée. On maintient l'hôpital, mais les médecins partent peu à peu et le nombre on est réduit.

Le médecin militaire de la prison pourrait bien suffire à cet hôpital-fantôme.
Que d'argent gaspillé ! C'est impossible à chiffrer. Il faudrait avoir en mains toutes les pièces de comptabilité pour relever le traitement des docteurs, des officiers d'administration, les approvisionnements, la solde et l'entretien des infirmiers, le matériel, etc., etc.
Cette dépense inutile est la plus élevée de celles que j'aurai à relever.

Continuation de l'état de choses et maintien de l'hôpital pendant la guerre du Tonkin.

L'hôpital a été complètement inutile pendant la guerre de Tunisie. Va-t'on le supprimer ? Non, il servira pour les malades du Tonkin. Les transports, retour de l'extrême Orient, passent devant Porquerolles, il n'auront qu'à stopper pour débarquer les malades. C'est parfait.

Mais voilà que plusieurs transports font route sans s'arrêter à un kilomètre de nous. Profonde stupéfaction ! Cependant, on sait qu'ils ont des malades à bord. Aussi ce n'est qu'un cri : —A quoi servons-nous ? Qu'on nous supprime. Qu'est-ce que nous faisons ici ? ...

Ces plaintes ont-elles été entendues ?

Un navire stoppe ; il reste au loin. Il n'ose approcher, la mer est mauvaise et, au reste, le petit port de Porquerolles n'a pas assez de fond pour recevoir un transport d'un tel tirant d'eau

Le transbordement a lieu dans une petite barque. Nous suivons l'opération avec la lorgnette.

Ce transbordement à bras d'hommes, par une mer mauvaise, n'a lieu qu'au prix de grandes souffrances pour les malades. Ce n'est pas pratique, et comme on comprend que les navires brûlent l'étape de Porquerolles et aillent dans un plus vaste port !

Néanmoins, l'hôpital fonctionne, il vit d'une vie bien petite et il on sera ainsi par intermittences et, semble-t-il, sans rime ni raison.

*
* *

La guerre du Tonkin va prendre fin et l'hôpital aussi. C'est son coup de grâce que cette deuxième expérience.

Les uns s'en réjouissent ; les autres, non. Les cafetiers sont dans la désolation. Plus d'infirmiers, songez donc !

L'hôpital n'est pas encore supprimé.

—On y envoie des cholériques.

—Violation de la loi sanitaire.

—Installations coûteuses à Port-Cros et à Bagau.

— —Leur abandon et leur suppression.

Que disiez-vous donc ? — qu'on allait supprimer l'hôpital il s'agit bien de cela. J'arrive de Toulon et, pas plus tard que demain, l'escadre qui est en rade des Salins débarquera ici les malades atteints du choléra. Puis suivront tous ceux venant du Tonkin.

— Mais s'ils ont le choléra, on ne peut les envoyer que dans un lazaret, celui de Toulon ou de Marseille.

— Ah oui ! Marseille n'en veut pas, Toulon n'en veut pas davantage. Songez, le choléra ils sortent d'en prendre.

—Installer des cholériques à l'hôpital, c'est comme si on les mettait au cœur du village, et ce dernier est en communication journalière avec Hyères et avec Toulon. Ce serait bien plus dangereux que de les mettre dans un lazaret. Puis c'est contraire aux règlements et violer la loi sanitaire. Quelle responsabilité pour ceux qui l'auraient toléré ! Ce n'est pas possible.

— Pas possible. Vous verrez cela demain.

*
* *

Ma foi, c'était vrai. Le débarquement des malades atteints du choléra vient d'avoir lieu sous la conduite d'un officier de marine.

La population proteste vivement. On s'échauffe.

L'officier dit qu'il a des ordres et qu'il les fera exécuter par la force s'il en est besoin.

On transporte les maladies sur des civières à l'hôpital. Dans la traversée du village, on peut les voir de près, les malheureux ! Il y en a qui sont déjà verts. Ceux-là ne passeront pas la nuit.

*
* *

Le médecin principal fait répandre le bruit qu'il ne s'agit que de dysenterie.

On ne le croit pas, car il a interdit l'accès de l'hôpital au médecin local qui, sur l'ordre du maire, s'était présenté pour constater s'il y avait ou non des cholériques.

Pour Hyères, ville d'étrangers, c'est une question de vie ou de mort.

Le jour même où on refusait l'accès de l'hôpital, Plusieurs décès se produisaient et le médecin principal motivait sa demande du permis d'inhumation d'*urgence* on inscrivant lui-même le mot *Choléra*.

Il n'y avait plus à douter ni à nier. Mais que tout cela est mesquin !

La commune d'Hyères proteste. On cherche à éclairer les Ministres du Commerce, de la Marine et de la Guerre, auxquels évidemment on a mal expliqué la situation.

Le danger pour la France entière de cette violation de la loi sanitaire est mis en évidence. L'hôpital de Porquerolles, auquel on n'accède que par une route qui traverse une partie du village, est mal situé pour recevoir des cholériques.

En effet, il n'y a pas d'eau et les infirmiers sont obligés tous les jours de venir la chercher avec des barriques à la fontaine du village ; de plus, une route qui met en communication les deux parties de l'île traverse la cour même de l'hôpital. Bref, l'hôpital et le village ne font qu'un. Ce sont des allées et venues constantes entre les deux. Les dangers de contamination crèvent les yeux. La première condition d'un lazaret, c'est son isolement et son éloignement de tout centre. Le règlement sanitaire prescrit cinq kilomètres.

On reconnaît que Porquerolles ne peut faire un lazaret. On procède à une grande installation à Port-Cros et sur l'îlot de Bagau.

L'Administration sera évidemment plus à l'aise à Port-Cros, où l'Etat possède plus de 100 hectares d'un seul tenant ; mais pour y arriver, il faut traverser un hameau de quarante à cinquante habitants. C'est encore là une combinaison bâtarde et contraire aux sages prescriptions de la loi sanitaire.

L'Etat ne ferait-il pas mieux d'acheter l'île de Port-Cros entière et d'exproprier les quelques pêcheurs qui l'habitent ?

L'îlot de Bagau appartient en totalité à l'Etat. D'une superficie d'une cinquantaine d'hectares, il serait suffisant, mais il est d'un abord difficile. Il est donc à craindre que les dépenses qu'on y fait soient en pure perte.

Ça ne marche pas à Bagau et à Port-Cros. Il y a des conflits fréquents avec le propriétaire de cette île.

*
* *

Le..... 188..

Ça va de moins en moins bien à Port-Cros. Le mouillage n'est pas sûr. Une barque a chaviré, il y a eu mort d'hommes ; un transport y a été en perdition par mauvais temps. Le ravitaillement en vivres est difficile. Par-dessus tout, *on s'embête* C'est cette dernière raison, qu'on ne donnera pas, qui aura le plus de poids.

*
* *

Le..... . 188..

On a pris le parti de faire passer les navires venant de l'extrême Orient au cap Matifou, en Algérie.

Là ils se mettront en règle au point de vue sanitaire et cingleront ensuite pour les côtes de France.

C'est la suppression des installations de Port-Cros et de Bagau, qui déjà sont délaissées.

*
* *

En effet, dans ces deux îles, on procède à l'enlèvement des étuves de désinfection. Le vent s'est chargé de balayer une partie des tentes.

—C'est la fin, la pièce est jouée.

*
* *

Le coût (le l'expérience> s.v.p. ?

— 896.000 francs.

— Vous dites ?

—896.000 francs, oh le million n'y est pas.

— !!!

L'hôpital de Porquerolles fonctionne cahin-caha.
—Création d'une route inutile.

Pendant ce temps, que fait-on à Porquerolles ?

—Rien.

L'hôpital fonctionne cahin-caha ou pas du tout :

Les infirmiers continuent à faire le bonheur des cafetiers. L'argent des contribuables sert au moins à quelque chose. « Ça fait marcher le commerce. »

*
* *

J'ai tort de dire qu'on ne fait rien. L'autorité militaire fait établir une route qui va contourner la batterie du Lion. Sur un espace assez considérable, il faudra entailler le roc.

Cela coûtera.

On estime la dépense à 15,000 francs.

*
* *

On a déjà vu plus haut qu'une route traversait la cour de l'hôpital. Le Ministre du Commerce, qui a mission de veiller à l'exécution de la loi sanitaire, a été ému du danger qui pouvait en résulter, et il a demandé à son collègue de la Guerre qu'il fût paré à cette éventualité de contamination par une modification de la route existante.

Le ministre aura satisfaction, mais en apparence seulement. Car on se gardera bien de lui dire que, s'il est vrai que la nouvelle route ne traverse verse tous les bâtiments, elle les longe et passe à deux mètres d'un petit apprentis servant de latrines, bien inutilement d'ailleurs, à en juger par les *sentinelles* qui l'entourent. Pouah ! Quelle odeur !

Les dangers de contamination sont accrus par l'usage de la nouvelle route et l'ancien passage vaut mieux. Voilà 15.000 francs jetés à l'eau.

Les observations n'ont pas manqué d'être faites aux agents du génie, qui répondent invariablement : « Il y a un ordre, nous l'exécutons. »

L'obéissance passive est une chose admirable dans l'armée, mais dans l'espèce, c'est déplorable.

Le devoir d'un architecte est de prévenir son client des inconvénients de ce qu'il désire avant de procéder à l'exécution.

Le service du génie aurait dû aviser le Ministre que déplacer la route ne ferait qu'aggraver la situation, que d'ailleurs on pouvait non pas faire disparaître les dangers de contagion, mais les atténuer au moyen d'une barrière placée à droite et à gauche de la route actuelle, ainsi que cela avait déjà existé.

La dépense aurait été de 150 francs au lieu de 15.000 francs deux zéros de moins et un résultat meilleur.

Et puis, d'ailleurs, à quoi bon cette route, puisqu'on transportait les cholériques à Port-Cros et que la suppression de l'hôpital était décidée en principe ?

Suppression de l'Hôpital de Porquerolles et de la prison des disciplinaires d'Afrique.

Le..... 188..

La suppression de l'hôpital sera bientôt un fait accompli. On le laisse s'éteindre lentement. Aujourd'hui le dernier médecin part. L'hôpital est fermé. Il reste un agent d'administration avec des infirmiers pour la garde du matériel et son entretien.

Longtemps après, le matériel part lui-même dans la direction d'Antibes ou de Sainte-Marguerite. Puis, plus rien, plus de personnel.

Les locaux sont vides tout est parti.

Tout, non. Les médicaments restent pour servir en cas de guerre.

*
* *

Le..... 188..

Chemin faisant, la prison militaire a été aussi supprimée. Elle était, paraît-il, dans de mauvaises conditions. — On a été un peu long à s'en apercevoir.

Les locaux de l'hôpital et de la prison militaire sont inoccupés. — Entretien et réparations. Crédit annuel.

Calme plat, trop plat pour la population. Les cafetiers sont dans le marasme. On fait une pétition au Ministre pour obtenir de la troupe, des malades, n'importe quoi, pourvu qu'ils soient consommateurs.

On n'accorde rien. Le Ministre a des intérêts supérieurs dont il faut qu'il tienne compte, son rôle n'est pas de satisfaire des intérêts particuliers. L'intérêt général avant tout. Si l'on a enlevé la troupe, les malades, les prisonniers de Porquerolles, c'est qu'il y a des raisons sérieuses à cela, et ce n'est pas pour les y remettre.

Les intérêts particuliers sont certes respectables ; mais, même à ce point de vue, il y en a de plus considérables à satisfaire que ceux d'un village.

Marseille, Toulon, Hyères, demandent à l'envi de la troupe. Ils vont jusqu'à offrir de s'imposer les frais de casernement.

Voilà ce qu'on fait entendre aux pétitionnaires, qui, malgré cet insuccès, renouvelleront périodiquement cette tentative.

C'est qu'aussi il y a un grand argument. Et une grande tentation dans tous ces locaux vides.

*
* *

Le..... 188..

On répare le grand bâtiment à droite de la route. Est-ce qu'on va l'occuper ? Je le demanderai à X, il sait tout, c'est la gazette du village.

— Et *alors* ? On va donc les occuper, ces locaux. Ce n'est pas trop tôt.

— Je n'ai pas entendu parler de ça Pourquoi ?
 — On a mis la toiture du grand bâtiment à bas. On la refait à neuf.
 — Ça ne prouve rien. Les charpentes des toitures sont vermoulues il faut les refaire toutes.
 — Ce sera une bien grande dépense pour des locaux vides.
 — Aussi ne fera-t-on cette année qu'une petite partie, puis un peu l'année prochaine, et ainsi de suite. Le Ministre et les Chambres auraient refusé le crédit en bloc, mais un *petit* crédit chaque année, ça passe comme une muscade. Je crois bien que pour cette fois, ils ont eu une dizaine de mille francs.

*
* *

188. —188..

Toujours calme plat coupé par des réfections de toiture, des remplacements de charpente, de menuiserie.

Il paraît que les *petits* crédits se continuent d'année en année. C'est 10.000 francs environ par an.

Plantation d'arbres verts.
—Emploi des excédents de crédit et virements de crédit.

—
Le..... 188..

Cette année, il y eu excédent de ressources car on a fait une plantation d'arbres verts sur le terre-plein établi au dehors des bâtiments vides de l'hôpital.

Ce n'est pas une bien grande dépense, car acheter les plants, creuser les trous, planter les arbres, le tout ne représente pas plus de 4 à 500 francs.

Mais 600 francs pour embellir un hôpital délaissé, inutile, lorsque l'on se creuse la tête pour trouver des ressources à appliquer à des dépenses utiles !

Il n'y a pas de petites économies lorsqu'on est gêné et qu'il s'agit de tenir plus longtemps que l'Allemagne et l'Italie. Car il n'y a pas de doute, dans cette guerre à coups d'écus, durer plus que les autres est tout.

Aussi, pour Dieu ! messieurs les militaires, faites des forts, des cuirassés, des fusils, des canons, de bons approvisionnements,, qu'il ne manque pas *un seul bouton de guêtres*, nous ne vous marchanderons pas l'argent ; mais, par grâce, — pas d'arbres verts ! — Puis, vous, ne savez pas les planter. A chacun son métier.

*
* *

Le..... 188..

Les arbres verts de l'an passé n'ont pas été entretenus, l'herbe les a étouffés. Les trois quarts sont morts.

On les replante. Nouveaux pins, nouvelles dépenses.

Les arbres verts sont repris. Satisfaction générale et encouragement.

Sur la place du village, — la place d'armes, — on remplace les arbres manquants par des eucalyptus.

Les officiers venant d'Algérie ont tous la rage de l'eucalyptus.

Très curieux d'ailleurs, l'historique des plantations d'arbres sur cette place.

Plantation primitive d'un arbre qu'on appelle dans le pays « le bellombra ». Il y a longtemps, longtemps.

Cet arbre pousse admirablement, il a une telle puissance de végétation que les racines pénètrent jusque dans les maisons voisines et soulèvent le sol. C'est gênant. On les abat.

L'Etat les remplace par des ormes.

Les ormes prospèrent, ils sont grands et beaux quoique mutilés par des tailles malhabiles. Ils se couvrent de feuilles chaque printemps, c'est bien naturel, mais ces feuilles attirent et nourrissent des chenilles qui de là pénètrent dans les habitations. C'est intolérable.

On en réfère à l'administration militaire.

Cette administration a une sainte horreur de la loi sur l'échenillage et au lieu de la mettre en application, elle décide que les ormes seront abattus et remplacés par des acacias.

Les acacias convenaient-ils aux habitants ? Je ne sais. Mais ce qui est certain, c'est que le terrain ne leur convenait pas. Il ne prospèrent pas et meurent successivement. C'est alors qu'on les remplace par des eucalyptus.

L'eucalyptus, pendant les premières années, demande quelques soins. On ne les donnera pas et il disparaîtra la moitié des arbres plantés.

— Par quoi les remplacera-t-on ?

— Nous verrons cela l'année qui vient.

Encore des plantations.

— **Création des squares à Porquerolles.**

— **Excédents de crédit ou virements.**

Il y a cette année des arbres à remplacer comme les années précédentes.

On les remplacera par des mimosas. C'est l'agent du Génie lui-même qui vient de me le dire et comme j'essayais de lui glisser dans le tuyau de l'oreille ce conseil, — qu'une plantation de platanes était ce qui convenait le mieux, qu'à Toulon, Marseille, Hyères, Cannes, etc., etc. c'était ce qui avait le mieux réussi, il m'a interrompu par — « Le platane, ça n'a pas de couleur locale. Nous allons faire mieux que cela. Puis, non seulement nous remplacerons les arbres, mais nous ferons des massifs. »

Je suis abasourdi, la tête me tourne. Des massifs sur une place d'armes ! Mais si jamais on réoccupe ces locaux qu'on a réparés l'an passé, qu'on répare encore à l'heure actuelle, où les soldats feront-ils l'exercice ? Cette place, d'une superficie d'un hectare, est le seul endroit convenable pour cela.

Il faut admettre qu'on abandonne sérieusement tous ces bâtiments, mais alors pourquoi les réparer et y faire tant et tant de dépenses ? Que l'administration de la Guerre, si cette supposition est exacte, les remette au service des domaines qui, lui, en tirera parti au mieux des intérêts du trésor public.

Le militaire n'a qu'une parole, chacun sait ça.
 La place d'armes de Porquerolles prend un faux air « Champs Elysées. Des mimosas et des palmiers ornent des massifs en forme de haricots.
 On a planté sans défoncement du sol ; ça ne poussera pas et il faudra encore remplacer.
 — Par quoi, cette fois ?
 — C'est le mystère de l'avenir.
 Et goutte à goutte, le budget monte, monte toujours. On a l'intuition qu'un jour il débordera, mais qu'y faire ? — On ne sait pas à Paris, et les Porquerolles sont si loin, si loin !

Expériences d'une nouvelle poudre
—Présence inutile, pendant six mois sur huit, d'un officier.
— —. Indemnité de déplacement qu'on aurait pu éviter.

Les journaux annoncent que des expériences sur une nouvelle poudre vont avoir lieu à Porquerolles.
 En effet, sur un terrain que l'ancien propriétaire, M. le duc De Vicence, avait loué au Ministère de la Marine, l'Administration installe une batterie qui, du rivage, doit tirer sur un vieux cuirassé hors de service qu'on placera à 3 ou 400 mètres en mer. On pourra se rendre compte ainsi de la force pénétrante de la nouvelle poudre.
 Le travail d'installation de la batterie est dirigé par un officier de l'artillerie de marine, et est terminé au bout de vingt jours. Les ouvriers partent, l'officier reste seul, inactif pendant trois ou quatre mois.
 Il attend son rappel et touche une indemnité de déplacement en outre de son traitement ordinaire.
 Il avait été oublié, lui, mais l'indemnité de déplacement ne l'a pas été.

*
 * *

On va recommencer de nouvelles expériences de poudre comme il y a un ou deux ans. C'est bien, cela prouve qu'on travaille.
 Il faut réparer l'installation faite primitivement. Le même officier revient et le travail est terminé dans la première quinzaine. Comme la première fois, les ouvriers partent, l'officier reste. Cela dure encore trois à quatre mois.
 On l'oublie à nouveau.
 Ce n'est qu'une moyenne de frais inutiles de 4 francs par jour pendant sept mois, soit 650 fr., mais combien y a-t-il en France de ces 4 francs par jour ?
 Comme toutes ces petites choses justifient l'opinion publique sur les budgétivores !
 Allez donc convaincre ensuite l'ouvrier qui sait cela, qui l'a vu, qu'il n'y a pas d'économies à réaliser et que c'est avec raison qu'on lui demande sa part des impôts

Bois de la Guerre et de la Marine.
—N'ont jamais été exploités.
— L'administration des forêts ne pourrait-elle le faire ?

Le..... 18~..

L'Etat possède à Porquerolles environ 57 hectares de forêt qui sont administrés par la Guerre et par la Marine, savoir 4 hectares qui entourent le fort Sainte-Agathe, 3 ou 4 hectares en diverses parcelles et 50 hectares d'un seul tenant expropriés en 1889.

A Port-Cros, la Guerre a un magnifique bois de plus de 100 hectares.

Ces bois n'ont jamais été exploités. Ils sont seulement loués pour l'herbe et le parcours des troupeaux, et la chasse.

Cependant on y coupe des arbres une partie va aux besoins du Génie ; mais l'autre partie, où va-t-elle ?

Une enquête à ce sujet serait peu édifiante. Il paraît qu'en Algérie on en voit bien d'autres.

Il serait désirable de ramener au moins en France l'ordre, la régularité, l'honnêteté même dans ces services.

Cc qu'il y a de plus grave dans tous ces petits abus, c'est qu'ils s'accomplissent avec une stupéfiante inconscience.

En voici un exemple

Les baux de location des bois et terrains militaires à Port-Cros et à Porquerolles portaient encore, en 1883, réserve du droit de chasse au profit des officiers de la garnison de Toulon.

Que ne dirait-on pas des agents de l'administration des Domaines si, dans les locations qu'ils consentent, ils réservaient le droit de chasse à leur profit ? De là à couper les arbres, il n'y a qu'un pas facile à franchir.

• Pourquoi l'administration des Forêts ne deviendrait-elle pas gérante des bois possédés par la Guerre et la Marine, celle des Domaines, des locaux de toutes les administrations, *par le fait seul* que ces bois ou ces locaux sont *inutilisés* ou *vacants* ?

Ouvriers affectés abusivement au service d'agents du Génie.

Le..... 189..

—Que fait cet ouvrier tous les jours dans les bois ?

C'est un ouvrier attaché aux travaux du Génie. Il cherche tantôt des champignons, tantôt des arbrouses pour le garde du Génie.

C'est le garde-chasse qui me le déclare.

L'ouvrier, qui le paie ?

Des faits semblables, il y en a trop à relever.

Un jour c'est du bois qu'on scie, c'est de l'herbe qu'on ramasse pour les lapins, c'est la pêche des oursins pour servir d'amorces, etc.

Les chapitres de l'entretien et réparations des routes et constructions militaires couvrent d'un voile protecteur les dépenses imprévues de cette nature.

Tout n'est pas visible à l'œil nu dans ce monde budgétaire. Que de microbes y pullulent à l'abri de tous les regards indiscrets !

Maisons appartenant à l'Etat.
— **Mauvaise gestion.**
— **L'Etat loue des locaux lorsqu'il y en a d'inoccupés.**

Le..... 189..

Au moment où j'écris ces lignes, voilà la situation des locaux vacants ou non *occupés*, ou *possédés*, par les diverses administrations de l'Etat dans le village de Porquerolles. Je ne parle ni des forts de l'île, ni des vastes bâtiments du Lion et de Sainte-Agathe, placés à moins de 100 mètres du village et qui peuvent recevoir dix fois, cent fois plus d'officiers et agents militaires que ceux actuellement à Porquerolles. Je me borne aux locaux situés dans le village même et j'en commence l'énumération.

- 1° Logement de l'officier du génie, belle maison, vaste cour, jardin, écurie (*vacant*) ;
- 2° Bureau du génie y attenant
- 3° Maison de garde du génie avec petit jardin (*vacant*). Le garde du génie qui fait l'intérim a pris logement dans une maison particulière ;
- 4° Logement du commandant d'artillerie. Belle maison avec jardin, écurie (*occupé*) ;
- 5° Maison du garde d'artillerie avec petit jardin (*occupé*) ;
- 6° Maison contiguë ;
- 7° Maison du portier-consigne avec petit jardin (*occupé*) ;
- 8° Maison contiguë (*vacant*)
- 9° Magasin pour l'artillerie ;
- 10° Maison louée 400 francs l'an par l'administration de la Guerre.
N'est-ce pas un comble et, après cela, ne peut-on tirer l'échelle ?
L'administration de la Guerre a trois maisons vacantes, et elle en loue une 400 francs.
Quelle gérance des biens de l'Etat !
Un particulier qui aurait, un gérant de cette force, qu'en ferait-il ?
Ce n'est pas tout.
- 11° L'administration des Postes. loue une maison 200 francs ;
- 12° L'administration des Douanes, loue une maison 80 francs ; ;
- 13° La mairie loue un local ;
- 14° L'instruction publique a contribué dans une proportion que je ne connais pas à la construction d'une école qui a coûté fort cher.

Mais administration des Postes, administration des Douanes, Instruction publique, administration de la Guerre, tout cela c'est et ce n'est que l'Etat.

Et alors comment justifier les locations que je viens d'énumérer en présence de cette masse de constructions inoccupées ? Qu'aurait-on dû, que devrait-on faire ?

Faire occuper les logements vacants du Lion et de Sainte-Agathe par les officiers et agents de la Guerre, installer dans les maisons du village appartenant à *l'Etat* l'administration des Postes et des Douanes, puis louer ou vendre les autres.

Terrains appartenant à l'Etat, inutilisés par l'administration de la Marine.
— **Pertes qui en résultent.**

188..

Le Ministère de la Marine a une école de canonnières dans la rade des îles d'Hyères. Ces canonnières tirent sur une pointe de l'île de Porquerolles appelée « les Mèdes ».

Il y a une douzaine d'années que ce champ de tir existe. Ou la Marine s'exerçait-elle au tir avant cette époque ?

— On tirait sur la presqu'île de Giens, à la pointe de l'Estérel, sur des terrains expropriés par la Marine.

— Ces terrains ne servent plus à la Marine ; ont-ils été revendus ?

— Non, ils appartiennent toujours à l'Etat, qui les laisse cultiver par un habitant de Giens, homme digne d'intérêt, il y fait des primeurs.

— C'est donc loué ?

— Non. La Marine n'en fait rien, elle laisse cultiver ces terrains par celui qui les garde. Vous savez, ça passe comme ça...

— C'est incroyable. Mais, est-ce que ces terrains ne pourraient être revendus ?

— Si, très facilement. On en retirerait même un prix supérieur à celui qui a été déboursé. Décidément les administrations ont une rage folle de posséder.

J'en connais d'autres exemples. Elles n'en tirent aucun profit, peu leur importe. Avec un « on ne sait pas, cela peut servir », elles croient tout justifier.

Ce fait de la Marine gardant ces terrains dans une prévision vague me remet en mémoire un de mes amis traînant à Paris, dans tous ses déménagements, un vieux piano hors de service, et à ma question — « Que veux-tu faire de cet instrument ? Pas de la musique, j'imagine », répondant avec un mouvement d'horreur « Oh non » — Et alors ?

— On ne sait pas. Ça peut servir. »

Que de pianos il doit y avoir dans la Marine !

Car lorsqu'on a cette manie, elle ne porte pas sur un fait isolé.

Calculons un peu ce que coûte à l'Etat cette *conserve* de terrains après une période de douze à quinze ans.

Si l'Etat avait vendu, il serait rentré dans son débours, ci	30.000 fr.
Intérêts à 5 % pendant quinze ans	22.500 fr.

Total	52.500 fr.
-------	------------

Mais ce n'est pas le seul avantage que l'Etat aurait retiré de cette vente. On sait qu'en moyenne la propriété privée paye à l'Etat, dans une période treize ans, en impôts, droits d'enregistrement, de successions, une somme égale à la valeur même de la propriété, c'est donc de ce fait encore 30.000 fr. que l'Etat aurait perçu sous diverses formes.

Voilà un total de	82.500 fr.
-------------------	------------

perdu ou immobilisé sans profit pour personne autre que celui que retire ce petit locataire à titre gratuit qui sentant qu'il n'est là que toléré, vit maigrement sur un terrain qu'on peut lui enlever tous les jours.

Récapitulation des dépenses inutiles..
—Total, près de 2.000.000 de francs.
— Economies de centaines de millions.

Il faut finir cet exposé et savoir se borner. Pour terminer, récapitulons les dépenses inutiles ou qu'on aurait pu éviter

1° 14 batteries ou forts reconnus inutiles, dangereux en '1872, n'ont été supprimés qu'en 1885 ; entretien et personnel pendant treize ans•	364.000 fr.
2° Barques affectées à l'administration de la Guerre et ayant fait double emploi avec le service à vapeur	48.000 »
3° Constructions et aménagement des locaux situés entre le fort Sainte-Agathe et la batterie du Lion, approximativement	500.000 »
4° Route inutile contournant la batterie du Lion	15.000 »
5° Installation à Port-Cros et à Bagau d'un sanatorium supprimé après deux ans environ.	900.000 »
6° Réfection des locaux de l'ancien hôpital (inoccupé) ; crédit annuel de 10.000 francs pour deux ans	20.000 »
7° Plantation d'arbres verts	400 »
8° — —	350 »
9° Plantation de mimosas et création d'un square	600 »
10° Dépenses superflues au moment des expériences de la nouvelle poudre	650 »
11° Immobilisation de terrains inutiles à la Marine et perte y relative	82.500 »
12° Perte sur la location des maisons occupées par les agents de L'Etat, qui pouvaient être logés dans les locaux vacants ; 2 500 francs par an pour dix ans	25.000 »
Mais à cela il faudrait ajouter :	
13° Le coût de l'organisation de l'hôpital avec ses docteurs, ses officiers d'administration, ses infirmiers, pour toute la période de la guerre de Tunisie et une partie des années suivantes.	
Cette dépense, fort considérable, est impossible à chiffrer sans les documents de comptabilité	Mémoire
14° Bois de l'Etat à Porquerolles et à Port-Cros ; absence d'exploitation	Mémoire
15° Ouvriers affectés au service d'agents du Génie.	Mémoire
Total	1.956.500 fr.

Près de **deux millions**.

Ce total peut être considéré comme exact ; car, lors même que, par suite de renseignements insuffisants, les évaluations auraient été trop fortes, il y a compensation dans les trois articles portés pour mémoire, dont un, « le coût de l'hôpital », atteint certainement un très gros chiffre.

Si on généralise maintenant ce qui s'est passé dans un petit pays de deux cent. cinquante habitants, on arrive à conclure que c'est par centaines de millions que les économies peuvent se réaliser en n'accordant qu'les crédits indispensables aux services publics et en empêchant les *détournements de crédits*.

Il me reste à indiquer comment on peut y arriver.

Crédits détournés de leur destination.

— Demandes de crédit.

— Les Chambres seules les vérifient en dehors de l'administration intéressée.

— Impuissance des Chambres.

Prenons comme exemple « la Guerre ». Ce qui sera vrai pour ce Ministère le sera aussi pour les autres.

L'agent de la Guerre prépare lui-même sa loi budgétaire ; il la présente et la défend lui-même devant les Chambres, car le Ministre ne parle que d'après les indications fournies par lui.

Une fois la loi votée, il est encore seul chargé de l'appliquer, et il n'y en a que les résultats *matériels* qui sont repris et condensés par l'administration des Finances, qui, elle, n'intervient que comme un caissier et un comptable.

Il n'y a donc aucun contrôle, et si vous posez cette question : — « Les demandes de crédits sont-elles bien justifiées, ne peuvent-elles être évitées ? » — l'intéressé seul vous répondra, toujours par la bouche de son Ministre.

Si, plus tard, vous voulez savoir si la loi du Budget a été fidèlement exécutée, c'est encore lui qui vous répondra.

Le lecteur s'étonnera, sans aucun doute, de ce que l'administration des Finances ne relève pas les irrégularités comme celles qui ont été signalées.

Il se demandera si la comptabilité publique, et après elle la Cour des comptes, sont des rouages inutiles ?

— Non pas, mais comptables et juges ne peuvent sortir de leur rôle. Pour apprécier les demandes de crédits, ils n'ont pas voix au chapitre et, pour la régularité de l'emploi des crédits, ils n'en peuvent juger que sur les pièces et documents qui leur sont soumis.

Or que leur fournit-on dans la dépense, prise comme exemple, de création de massifs d'arbustes sur la place d'armes de Porquerolles ?

L'entrepreneur qui a fait les travaux de défoncement et les plantations établit ainsi sa facture :

Frais faits pour entretien et plantations des routes et places militaires.

120 journées à 3 fr. 50 ci... 420 francs.

Le pépiniériste, pour sa fourniture de mimosas, de palmiers, dira aussi

Fourniture d'arbres pour routes et places

220 arbres à 1 franc, ci 220 francs.

Le mandat délivré au vu de ces pièces par l'ordonnateur porte les mêmes indications et l'imputation de la dépense illégale, abusive, va ainsi au chapitre où est ouvert le crédit sans que rien puisse révéler l'irrégularité lors des vérifications de l'administration centrale des Finances et de la Cour des comptes,

Cette dépense fantaisiste d'un square à Porquerolles sous cette commode étiquette Entretien et plantations des routes militaires défiera toutes les vérifications.

Ce n'est pas un fait spécial au Ministère de la Guerre. Les agents de toutes les administrations s'ingénient, en fin d'année, pour utiliser les crédits non employés. Le souci qui les hante est non d'économiser, mais de dépenser.

C'est qu'en effet les crédits annulés servent d'indice au Ministre en quête de ressources pour découvrir les chapitres trop largement dotés.

Or l'agent dépensier sait cela, et il redoute par-dessus tout, cette éventualité d'avoir à batailler chaque année pour justifier ses besoins. Il aime à se mouvoir à l'aise, à ne pas être gêné. Il le sera si le Ministre ou la Commission du budget, se basant sur les crédits non employés, les lui rogne. Il évite cet ennui en dépensant tout, et égaliser les dépenses aux prévisions est la préoccupation de tous les fonctionnaires du bas en haut de l'échelle administrative.

Les crédits sont donc détournés de leur destination primitive chaque fois que cela est possible et leur emploi rigoureux et fidèle n'a pas lieu.

Mais l'utilité, l'indispensabilité des crédits demandés est encore moins vérifiée et contrôlée que leur emploi. Car si, pour l'emploi, il y a une certaine entrave dans le libellé des factures des fournisseurs, pour les crédits à obtenir, il n'y a plus que le service même qui a introduit la demande. Sur ce point, chaque Ministère est juge et partie, car la Chambre seule est appelée à apprécier si les demandes sont bien justifiées, si les crédits s'appliquent à des besoins réels impossibles à éviter.

C'est par la Commission du budget que la Chambre peut accomplir cette formidable vérification. Mais si on se pénètre des faits exposés dans les pages qui précèdent, si, d'autre part, on envisage cette masse budgétaire de plus de 3 MILLIARDS se répartissant en Ministères, en chapitres, en articles, avant de se spécialiser dans chaque dépense, on est vite convaincu que l'examen et la vérification de tous ces crédits représentent un travail matériel si énorme, qu'il ne peut être effectué par les députés.

Procéder par épreuve ne serait même pas possible, car pour une étude sérieuse il faut examiner les crédits sur place.

Toutes ces considérations s'appliquent ensuite et à plus forte raison au vote du budget définitif des recettes et des dépenses, qui n'est et ne peut être qu'une formalité, qu'un simple enregistrement sans discussion.

L'époque lointaine des faits, à laquelle il est soumis ou voté, l'insuffisance des éléments font du vote de ce budget une véritable superfluité.

Cette impuissance tient à la nature du système, et, aussi longtemps qu'il ne sera pas modifié, c'est en vain que Ministres, Députés Sénateurs poursuivront la chimère des économies. Jamais l'opinion publique n'obtiendra la satisfaction qu'elle réclame, et, malgré les promesses, on verra toujours grossir le flot des dépenses.

Cela ne peut continuer ainsi indéfiniment et, ce que la Chambre ne peut étudier elle-même, elle doit se résigner à le faire faire.

Création d'un service indépendant ne relevant que des Chambres.
—Une dépense de centaines de mille francs produisant des économies par centaines de millions. Les envoyés des pouvoirs législatifs.

L'histoire nous apprend que Charlemagne n'avait pu trouver qu'un moyen pour arriver à administrer et à légiférer en connaissance de cause ; c'était d'envoyer des hommes à lui, ne relevant que de lui, dans les provinces pour juger et lui rendre compte de la conduite des fonctionnaires. On les appelait les *Envoyés du Seigneur*, les « *Missi Dominici* »

« Ils parcouraient les diverses provinces comme représentants du pouvoir central ; ils étaient chargés d'inspecter la conduite des comtes et des juges, de réformer les abus, de régler les finances, de veiller aux intérêts généraux de l'Etat, etc.

« Cette institution tomba en désuétude sous les successeurs de Charlemagne, par suite de la dissolution progressive de l'Empire et des envahissements de la féodalité. »

Ce qui s'est détruit par le détraquement du pouvoir central de cette époque lointaine et par les progrès incessants de la féodalité, il serait sage et prudent de le rétablir, car le pouvoir souverain, qu'il soit incarné dans un empereur, comme au temps de Charlemagne, ou dans les Chambres, comme à l'époque actuelle, pour bien gouverner, doit savoir, et aujourd'hui le pouvoir central, sur les questions spéciales budgétaires, n'est pas mieux renseigné par l'Administration que Charlemagne ne l'était par ses comtes et ses juges. Il faut donc surveiller, limiter et contenir cette féodalité administrative qui menace de submerger Ministres, députés, sénateurs, et la nation entière, comme a été maintenue et comprimée la féodalité des comtes sous les rois de la deuxième race.

Il faut créer des envoyés ne relevant que du pouvoir législatif.

Il en résultera une charge de quelques centaines de mille francs qui se traduira par des économies s'élevant à des centaines de millions.

C'est par là que la France arrivera à rester la dernière debout, haute et ferme, dans cette guerre à coups de millions qui épuise les peuples fous de notre vieux continent.

C'est une voie qui sera féconde en solutions heureuses, c'est le seul moyen pour les Députés et les Sénateurs de voter la loi du budget, non en aveugles, mais en pleine connaissance de cause ; c'est aussi le seul moyen de connaître et réprimer les abus.

Et que, par une fausse interprétation de ce système, on ne vienne pas mettre en avant une confusion entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, car elle ne pourrait se produire. Il s'agit purement et simplement, pour la Chambre de s'éclairer sur une loi qui lui est proposée annuellement.

Or, on ne peut contester aux Chambres le droit d'exécuter, par des agents à elles, ce qu'elles n'ont ni la possibilité ni le temps de faire elle-même.

Cette création de fonctionnaires devrait être complétée par un ensemble de mesures administratives, que le cadre restreint de ces pages ne permet pas d'exposer. Néanmoins, il est utile, en n'envisageant que les *envoyés* du pouvoir législatif, d'indiquer les principales attributions qu'il conviendrait de leur donner.

Attributions principales de l'envoyé des Chambres.

Il prend et relève tous les crédits, tous les paiements de la région ou il doit se rendre.

Il prend connaissance des rapports qui ont été faits pour motiver les inscriptions de crédit, afin de voir sur les lieux si les raisons qui ont été données sont vraies et si elles existent toujours.

C'est là un point important, et cet examen procurera de nombreuses découvertes.

Il vérifiera l'affectation donnée aux biens de l'Etat, afin de signaler les améliorations, les aliénations, les locations qu'une bonne gestion exige

Il devra se pénétrer des motifs qui ont fait admettre les crédits, afin de s'assurer sur place si ces motifs n'ont pas disparu, et si la dépense autorisée est bien celle qui a été exécutée.

Il serait prescrit à tous les agents administratifs de donner sans réserve leur concours à «l'envoyé» des Chambres ; mais, par contre, ce dernier aurait pour devoir de signaler aux Ministres, pour une récompense exceptionnelle, les fonctionnaires dont les indications lui auraient permis de réaliser des économies, de faire disparaître des abus.

Conclusions et appel au concours de tous.

J'adresse ces quelques pages au Président de la République, aux Ministres, aux Députés et aux Sénateurs, puis aux principaux journaux de Paris et de province. Car tous peuvent apporter un concours efficace pour atteindre le but si désirable d'une bonne organisation financière, d'un bon emploi des ressources de l'Etat.

C'est par centaines de millions que se chiffrent les économies qu'il est possible d'obtenir, si on veut fermement boucher les fissures par où s'écoule l'or des contribuables et si on s'astreint à cette formule :

Rien en dehors des dépenses *indispensables* jusqu'au jour où notre dette réduite, nos impôts diminués permettront les dépenses de luxe.

Pour atteindre ce résultat, il suffit de faire ce qu'on n'a jamais fait, — vérifier rigoureusement l'*indispensabilité* des crédits et arrêter d'une manière absolue les *détournements* de crédits de leur vraie destination.

On a dit :

—*Plus d'emprunts plus d'impôts nouveaux*. Soit, mais le moyen, si les dépenses ne sont pas diminuées, si elles ne sont pas contenues dans d'infranchissables limites ?

Puis cette formule même, qui a été bien éphémère, hélas ! ne devrait être que la première étape dans le but à atteindre, et elle devrait être complétée ainsi : *Remboursement de la dette publique, réduction des charges*.

C'est une question de salut et d'avenir. Un patriotisme intelligent nous en fait un devoir, même une nécessité.

Nous agissons, tout en nous préparant à la guerre, comme si nous ne devions plus jamais vivre qu'en paix. Nous ne faisons rien pour donner à notre organisation financière une élasticité, un ressort qui est indispensable pour supporter les frais d'une guerre que nous ne désirons pas, c'est entendu, mais qui peut nous être imposée.

Avec les masses considérables que la nouvelle loi militaire permet de mettre en mouvement, se rend-on compte des milliards qu'une guerre relativement courte exigerait ?

Où est notre trésor de guerre ? Quels sont les impôts allégés ou supprimés pendant la paix pour les retrouver dans les moments difficiles ?

Je ne veux pas envisager une défaite. Mon esprit s'y refuse et s'en effraye.

Mais si la barque navigue aujourd'hui à pleine ligne de flottaison, gare aux bourrasques de demain !

C'est sous l'empire de cet ordre d'idées que je me suis décidé à écrire cette brochure. Mon concours est bien petit, et j'en regrette d'autant le grand patriote qui n'est plus. J'entends encore Gambetta me disant qu'au moment opportun les appuis ne nous feraient pas défaut pour cette patriotique réforme.

Il n'est plus ; mais l'amour du pays ne meurt jamais en France, et je viens dire à tous Aidez-moi, et vous aurez bien mérité de la patrie !